



FONCTIONS PUBLIQUES CFE– CGC
15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS

☎ 01.44.70.65.90 ☎ 01.44.70.65.99

e-mail : ufcfcg@wanadoo.fr

<http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org>

Compte-rendu

**Audience ministre de la réforme de l'Etat,
De la décentralisation et de la fonction publique**

Une délégation des Fonctions Publiques CFE-CGC, composée de Vincent HACQUIN, Président fédéral, Gérard DEMARCO, secrétaire national confédéral chargé du secteur public, et Estelle PIERNAS, Déléguée fédérale et directrice de cabinet du président fédéral, a été reçue en audience bilatérale par Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, assistée de Xavier LACOSTE, son conseiller social, le mardi 3 septembre 2013.

Cette audience avait pour thème principal l'application de la réforme des retraites dont les orientations ont été annoncées par le Premier ministre le 27 août 2013.

En liminaire, la ministre a donné les informations suivantes :

Concernant la pénibilité, la réforme ne touchera pas le système des fonctionnaires en « service actif ». Toutefois, il existe des fonctionnaires en « service sédentaire » qui sont soumis à des facteurs de pénibilité tels qu'ils sont définis dans le secteur privé. Il faudra donc examiner la transposition du système qui sera mis en place dans le privé en matière de prise en compte de la pénibilité des fonctionnaires en « service sédentaire » concernés.

Concernant l'augmentation de la cotisation retraite, un plan d'augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires pour amener celle-ci à 10,80% (décret n°2010-1749 du 30/12/2010 modifié) à l'horizon 2020 est en cours de réalisation. L'augmentation prévue au titre de la réforme sera lissée sur cette période.

Le texte de la réforme des retraites doit être transmis au Conseil d'Etat le 4 septembre 2013. Ce texte sera diffusé aux organisations syndicales du CCFP¹ en vue d'une discussion multilatérale le 13 septembre 2013 au matin.

Concernant l'agenda social de la fonction publique, pour la période 2013-2014, une réunion aura lieu le 24 septembre 2013.

¹ CCFP : conseil commun de la fonction publique.

Ensuite, les représentants de la fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC ont exposé les positions suivantes :

Retraite

Le Premier ministre a clairement annoncé que cette réforme ne comporterait pas, notamment, de mesure spécifique aux fonctionnaires.

Si une telle annonce a un aspect positif, celle-ci a pour corolaire qu'aucune mesure positive, pour les fonctionnaires, en matière de retraite ne devrait être mise en place : nos revendications attendront donc, mais la fédération ne les abandonnera pas bien évidemment, et les réexposera en temps opportun.

Pour ce qui concerne les mesures incluses dans la réforme :

- La durée de cotisation : les Fonctions Publiques CFE-CGC ne sont bien entendu pas satisfaites de l'allongement à 172 trimestres, car cela recule ipso facto l'âge de départ réel à la retraite, et rend hypothétique les possibilités de départ anticipé pour les fonctionnaires en service actif ;
- Réforme des majorations pour enfants : nous ne sommes pas favorables à la transposition de cette mesure aux fonctionnaires ;
- Nous sommes en attente de la transposition de la majoration d'assurance d'un trimestre par période de trente mois de prise en charge d'un adulte handicapés par un assuré ;
- Une augmentation des cotisations est annoncée : avec le gel des rémunérations des fonctionnaires, une augmentation supplémentaire de cotisation va se traduire par une baisse supplémentaire du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Pouvoir d'Achat

Le point d'indice est gelé depuis le 1^{er} juillet 2010, soit depuis plus de trois ans. Le gouvernement a annoncé que ce gel devait perdurer toute l'année 2014.

Les cotisations sociales, doivent augmenter, pendant encore plusieurs années, ce qui se traduit par une baisse nette des rémunérations des fonctionnaires qui n'ont pas d'avancement, alors que l'inflation ne prend pas de pause.

La discussion sur la réforme de la catégorie C n'a pas abouti favorablement au mois de juillet.

Les fonctionnaires des catégories B et A n'ont aucune perspective en matière salariale. L'attente du rapport « Pêcheur » n'est pas une réponse satisfaisante pour les agents.

Des mesures à court terme, concernant toutes les catégories d'agent, en matière salariale, et de revalorisation de leur pouvoir d'achat, sont autant attendues qu'indispensables.

Agenda social

Malgré l'engagement pris lors du lancement de l'agenda social 2012-2013, au mois de septembre 2012, les programmations n'ont pas été respectées avec rigueur.

Pour notre organisation syndicale, la fluctuation d'un jour sur l'autre des réunions est très compliquée à gérer.

Nous demandons, qu'à l'avenir, les réunions programmées ne connaissent plus une telle instabilité.

A cette demande, la ministre a répondu que tout serait fait pour que cela ne se passe pas comme l'année passée.